

Image not found or type unknown



Que peut il etre déduit de la caution?

Par **neo**, le **05/07/2008** à **19:42**

Bonjour,

Je suis locataire depuis 8ans et je m'apprête à quitter mon logement (qui était neuf au départ). Donc je me pose logiquement la question par rapport à la restitution de la caution. En effet en 8 années d'occupation l'état des lieux ne sera peut etre plus le même et la je viens de constater que le revetement à l'interieur du four en haut au niveau des resistances se décompose (je ne n'ai pas utilisé de produit à four décapant). Heureusement que ça fait un bout de temps que je ne l'ai plus utilisé sinon j'en aurai peut etre consommé. Bref je voulais savoir avant d'en informer mon propriétaire si il peut le déduire de la caution et en règle général on déduit quel frais? Merci de vos réponses et des liens eventuels...